



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 6246

Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école primaire, qui a été mise en place à la rentrée scolaire 1989. Certaines municipalités ont accepté de s'engager dans cette expérimentation sur trois ans malgré l'importance de l'implication financière que cela leur imposait. Nous sommes à l'issue de cette période d'expérimentation et elles souhaitent à juste titre en connaître le bilan. Dans l'hypothèse où cette expérience se révélerait concluante, ce type d'enseignement devrait être étendu à l'ensemble des écoles de France, ce qui semble normal dans le cadre du principe d'égalité, et donc être pris en charge par l'éducation nationale. Il lui demande d'établir rapidement le bilan de cette opération et de faire connaître sa décision pour la poursuite ou l'arrêt de cette initiation aux langues étrangères ; cela afin de pouvoir en informer les conseils municipaux concernés, les enseignants et les parents d'élèves.

Texte de la réponse

La rentrée 1993 a marqué la cinquième année scolaire d'expérimentation de l'opération d'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Au fil des années, cet enseignement a concerné : en 1989-1990, 10 p. 100 des élèves de cours moyen (CM 1 et CM 2) ; en 1990-1991, 20 p. 100 des élèves de cours moyen (CM 1 et CM 2) ; en 1991-1992, 23 p. 100 des élèves de cours moyen (CM 1 et CM 2) ; en 1992-1993, 27 p. 100 des élèves de cours moyen (CM 1 et CM 2), dont 16 p. 100 de CM 1 et 38 p. 100 de CM 2. Les langues choisies par les élèves ont été réparties en 1992-1993 comme suit : l'allemand (18,1 p. 100), l'anglais (73,7 p. 100), l'arabe (1,4 p. 100), l'espagnol (3,4 p. 100), l'italien (2,2 p. 100), le portugais (0,5 p. 100) et le russe (0,1 p. 100). Le budget consacré à cet enseignement est en constante augmentation depuis le lancement de cette opération : 30 MF en 1989, 100 MF en 1990, 117 MF en 1991, 141,8 MF en 1992, 166,8 MF en 1993 et 1994. Le ministère de l'éducation nationale a, actuellement, engagé une réflexion approfondie sur cette action, ses modalités de fonctionnement, ses finalités et les résultats acquis.

Données clés

Auteur : [M. Rigaud Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6246

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3277

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4622